



Compte Rendu commission RPS du 13 Décembre 2018

La commission sur l'évaluation et la prévention du stress s'est réunie le 13/12/2018 à Saint Cloud, pour la CGT était présent Éric Perez (Martignas) et Cédric Guzman (Mérignac). Cette fois-ci, un document de travail nous a été remis avant la réunion, pour la première fois depuis la création de cette commission. Il y a un début à tout.

Comme souvent mentionné, lors des précédents comptes rendus, ces réunions ne sont qu'un exposé de solutions que trouve la DG pour lutter contre le risque psycho-social (RPS), solutions que nous la CGT, trouvons souvent sans rapport avec ce que nous constatons sur le terrain.

La DG prend comme exemple qu'un compagnon qui passe contrôleur ou préparateur, c'est une action pour lutter contre le RPS, alors que cela ne reste qu'une simple évolution de carrière. Autre action citée, la campagne de vaccination contre la grippe serait de la prévention du RPS. Vivement le vaccin contre la gastro.

Concernant les cas de RPS de niveau 3 et 4, un seul petit tableau de trois lignes, avec des pourcentages au niveau société qui ne reflètent pas la réalité. Nous déplorons, après X demandes, qu'il n'y ait toujours pas d'indicateurs site par site, le médecin coordinateur donne comme raison que les médecins des établissements ne sont pas favorables à les exposer dans cette commission. Ce qui est surprenant, c'est que ces chiffres sont donnés localement en CHS/CT.

Malgré les chiffres de la DG, nous sommes convaincus que les problèmes de RPS auxquels nous faisons face, augmentent de façon inquiétante sur tous les sites, pour toutes les catégories et souvent pour les mêmes raisons.

Pour la CGT, cet accord est, depuis le début, vide de contenu et de sens et qu'il ne permettait pas en l'état de pouvoir évaluer et prévenir de façon efficiente les situations de stress au sein de l'entreprise. Bien avant que cet accord existe, la CGT alertait déjà les directions sur ce sujet.

Le RPS sera englobé dans le futur accord QVT qui est en cours de négociation. La loi impose désormais aux entreprises, d'intégrer ce risque professionnel comme un autre dans le DUER (Document unique d'évaluation des risques).

Pour la CGT, la problématique des RPS reste un sujet complexe mais visiblement tabou chez Dassault, difficile à analyser surtout si les salariés se mettent en arrêt maladie sans consulter le médecin du travail.